

Règlement du concours

La Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative organise, ponctuellement, des concours dans des brochures, sur son site internet ou sur ses différentes plateformes sociales, telles qu'Instagram, Facebook ou LinkedIn.

Les concours sont ouverts aux personnes physiques, majeures au moment de leur participation et domiciliée en Suisse.

La participation au concours est gratuite et sans obligation de conclusion de prestations complémentaires.

Les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative ne sont pas autorisés à participer.

Les prix ne sont pas convertibles en espèces et tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance n'est échangée au sujet des concours, sauf avec les gagnants qui sont avisés par écrit dans les 30 jours suivant la clôture du concours.

La Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours à tout moment durant la durée de participation si des motifs importants l'y contraignent.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le droit suisse est applicable.

Conditions d'utilisation des données

Les informations des participants aux concours sont utilisées par la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative pour mémoriser leur participation et permettre l'attribution des lots.

Les données collectées dans le cadre des concours peuvent être utilisées par la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative pour des opérations de marketing ou de publicité.

La participation au concours implique l'acceptation des présentes conditions. Le droit suisse est applicable.